

Législature 2026-2030 et vision portée par l'Association transports et environnement (ATE-Jura)

Le monde traverse des crises profondes, et notre canton n'est pas épargné. Bien que nous n'irons probablement pas vers le mieux, à l'ATE Jura, plutôt que de céder au pessimisme, nous choisissons l'enthousiasme et la volonté d'agir !

Pour affronter ces défis, il faut renforcer notre autonomie et adapter nos habitudes mais sans nécessairement perdre en confort. Ceux qui s'y engagent auront une longueur d'avance. C'est pourquoi nous espérons que le futur Parlement et Gouvernement jurassiens s'inspireront de la vision portée par l'ATE-Jura, présentée sur notre site :

ate.ch/sections/elections-cantoniales-25.

Nos priorités :

Des transports publics accessibles et durables

Dès 2026, le canton et les communes devront assumer une part plus importante du financement du trafic régional tout en supprimant certaines lignes de bus Mobiju. L'ATE (Association Transports et Environnement) déplore vivement les coupes budgétaires décidées par la Confédération dans ce domaine et craint une hausse des tarifs dans les prochaines années si aucune solution concertée avec tous les partenaires n'est trouvée.

Pour la prochaine législature, l'ATE a plusieurs suggestions :

- Le canton du Jura s'est fixé un objectif ambitieux : augmenter de 19% (chiffre de 2019) à 25 % la part modale des transports publics d'ici à 2030. Les solutions existent, comme le montre ce document élaboré conjointement par les CFF, les CJ et le canton. L'ATE rappelle aux Autorités leurs engagements.
- Baisse des prix des transports public et offre sporadique de transport public gratuit, notamment le weekend pour un public ciblé comme les jeunes ou les seniors. Cette mesure a fait ses preuves pour exemple à Genève la proportion d'abonnement junior a doublé de moitié.
- Les infrastructures de Parc&Ride et Bike&Ride sont insuffisantes, notamment en Ajoie. Une meilleure implantation de ces dispositifs permettrait aux pendulaires frontaliers par exemple, d'éviter les tunnels embouteillés en privilégiant le train pour leurs trajets quotidiens.
- Le fiasco de la liaison Delle–Belfort ne doit pas marquer la fin des efforts. En 2028, les Autorités Françaises changent et c'est une chance pour relancer les discussions entre le canton, les CFF et la SNCF afin de rétablir une liaison efficace jusqu'à Belfort. Une offre accélérée aux heures de pointe vers les grands nœuds urbains est indispensable.
- L'ATE soutient pleinement la stratégie 2040 des CJ. Cette compagnie régionale joue un rôle crucial dans l'aménagement du territoire jurassien et doit disposer des moyens nécessaires pour développer

une offre de transport durable, moderne et adaptée aux besoins de la population.

Diminuer l'utilisation de la voiture et gagner en qualité de vie

L'ATE n'est pas contre la voiture mais pour atteindre nos objectifs ambitieux, un changement de paradigme est nécessaire. Pour rappel, la voiture est responsable de plus de 35% des émissions de gaz à effet de serre directes et quand on sait que les TP ou les vélos électriques émettent 15 fois moins que les voitures thermiques, le levier d'action sur ce secteur est très important. L'ATE propose les mesures suivantes :

- Soutenir des solutions de covoiturage pour les pendulaires et les citoyens comme augmenter le nombre de parking à proximité des grands axes et les dédier aux covoitureurs ou soutenir l'utilisation de plateforme d'échange de service local qui sont bien souvent le canal pour partager des trajets autres que pendulaires.
- Soutenir les entreprises dans leur plan de mobilité et dans la mise en place de mesures favorisant les mobilités douces.
- Augmenter l'implantation des zones 30km/h. Proposer aux communes du soutien dans la réalisation de telles zones.
- Développer et soutenir financièrement des solutions de véhicule en libre-service dans les petites communes.
- Développer et soutenir des solutions innovantes de transports en commun pour les zones peu dense comme des Taxis « du dernier kilomètre »

Ancrer la mobilité dans une gouvernance cohérente et durable

Actuellement, il existe différents outils sectoriels comme la Conception directrice des transports publics (2016), le plan sectoriel des itinéraires cyclable (2017) ou diverses dispositions sur le stationnement ou les plans de mobilité dans l'aménagement du territoire. Une politique cohérente, fondée sur la densification, la préservation des terres agricoles et la promotion des mobilités durables, est indispensable pour construire un avenir résilient, sobre en carbone et respectueux de notre environnement. L'ATE propose les mesures suivantes :

- Créer une commission « mobilité » afin d'avoir une politique globale des mobilités et une stratégie qui réponde à la diversité territoriale entre zones urbanisées et zones rurales. Ceci permettra à nos autorités de mieux cibler les défis et agir de manière globale, coordonnée et cohérente.
- Axer l'aménagement du territoire sur la proximité afin de réduire les distances et encourager les modes de déplacements actifs et sobres. Une densification intelligente permet de concentrer les services, les emplois et les logements, facilitant ainsi l'usage des transports publics, de la marche et du vélo. Cela réduit la dépendance à la voiture et contribue à une meilleure qualité de vie et une amélioration de la santé de la population. En outre, en limitant l'emprise urbaine sur les zones rurales, nous protégeons les terres agricoles, essentielles à notre souveraineté alimentaire et à la biodiversité.

- Appuyer les communes dans la conception d'un maillage cohérent et sécurisé pour les mobilités actives
- Faire des mobilités actives un pilier de la santé publique et de l'autonomie, en particulier pour la population exposée à des risques accrus comme les jeunes ou les personnes âgées.
- Le Plan climat Jura, adopté par le Gouvernement qui prévoit plus de 110 mesures pour la période 2024–2027, reconnaît l'urgence climatique et la nécessité de transformer en profondeur nos modes de déplacement. Il est temps de passer des intentions aux actions et de mettre en œuvre les mesures préconisées.

Plus de pistes cyclables pour moins de nuisances

Le vélo est au cœur des activités de l'ATE, car il possède de nombreux atouts :

- Moyen de locomotion idéal dans les centres urbains, il concurrence largement la voiture sur les trajets courts.
- Sa pratique régulière améliore la santé, réduit le stress et favorise un meilleur sommeil.
- Sans carburant et avec peu d'entretien, il permet des économies substantielles.
- En outre, il réduit le bruit et la pollution locale, rendant les rues plus sûres pour les personnes plus vulnérables comme les enfants.

Chaque trajet remplacé par le vélo contribue directement à diminuer l'empreinte CO₂ individuelle.

Le Jura est le paradis du VTT et pourtant trop peu de jurassiens pratiquent le vélo comme moyen de déplacement quotidien. Pour propulser son essor, l'ATE propose les mesures suivantes :

- Diminuer une partie des investissements pour les routes et investir davantage dans les pistes cyclables dédiées à l'usage quotidien (école, travail, achats...)
- Étendre le réseau de pistes cyclables cantonales pour assurer une continuité sécurisée et efficace entre et à l'intérieur des communes.
- Réduire le nombre de places de stationnement voiture et augmenter les abris à vélos dans les futurs grands projets cantonaux (ZAM, CEDRAC, Croisée Loisir, etc.).
- Inciter les entreprises jurassiennes à encourager leurs collaborateurs habitant à moins de 5 km à privilégier le vélo ou la marche à pied pour les trajets domicile-travail.
- Renforcer les campagnes de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes, des parents et des enseignants, pour ancrer la culture vélo dès le plus jeune âge.
- Rendre les déplacements cyclables sécurisés de 9 à 99 ans grâce à des aménagement appropriés, en diminuant la vitesse dans les centres urbains et en renforçant les campagnes de partage de la chaussée.
- Développer les programmes de prêts de vélos et vélos-cargo, afin de permettre à chacun de tester des solutions adaptées à son mode de vie.

- Réaliser les mesures identifiées dans le plan sectoriel des itinéraires cyclables dont la dernière actualisation date de 2017 et résoudre les points noirs (jonction autoroute Glovelier, passerelle Delémont, rond-point du MacDo)
- Développer des itinéraires cyclotouristiques thématiques (ex. Route du fromage, Pistes des horlogers, Doubs à vélo)